Auto-école CFRL
40, rue porte de Chinon
86200 LOUDUN

Agrément : E0808604350

Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen sont disponibles au public en libre service dans un classeur à l'auto-école sous simple demande au bureau.

Vous pouvez également les retrouver sur notre site internet .

https://centre-formation-routiere-thouarsais.fr/label

Enjeux et déroulement de la formation pour le permis voiture

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.
Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs défini et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Nos voitures boîte manuelle



Notre véhicule boite automatique



L'épreuve théorique général (le code)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 16 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).
Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo, d'autres ont des prises de vues depuis un drone, un piéton. Et en cas de questions à choix multiple, il vous sera indiqué s'il y a une ou plusieurs bonnes réponses. Pendant la diffusion de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.
Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.
Votre code est valable pendant 5 ans.

Pour vous inscrire à l'examen théorique du code de la route, il faudra vous inscrire sur le site de « la poste », ou tout autre organisme privé.

https://www.lecode.laposte.fr/passermonexamenducodeaveclaposte/

Il vous faudra votre Numéro NEPH (l'auto-école pourra vous le fournir).

HORAIRES DES COURS THÉORIQUES ETG

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie à votre rythme dans les locaux de l'école de conduite avec un support DVD, avec un enseignant.

Elle pourra également être suivie sur internet grâce à notre "pass-code internet".

Les cours de code sont dispensés par les moniteurs diplômés.
La première heure comporte sur le cours thématique et la deuxième heure sur des séries de 40 questions corrigés par le moniteur présent.
Le mercredi de 18h à 20h, et le samedi de 10h à 12h

Nous organisons également des stages code pendant les vacances scolaires. (3 journées complètes. De 8h à 12h et de 14h à 18h). Nous donnons des cours collectifs en présentiel avec un suivi personnalisé.

L'examen pratique

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut avoir au moins 17 ans et il faut avoir réussi l'examen du code de la route.
Vous devrez vous présenter 30mn avant le début de l'épreuve, et présenter votre pièce d'identité à l'examinateur en cours de validité (Carte d'identité, passeport, titre de séjour, ou permis au format carte bancaire si c'est un second permis). Vous pourrez consulter la liste complète de tous les justificatifs d'identité recevables sur le site : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31057
L'identité numérique France Identité sur présentation du smartphone est également accepté.

Si vous avez fait la conduite accompagné, vous devrez présenter l'attestation de fin de formation initiale.

Vous conduirez sur le véhicule à double commande de l'auto-école, et serez accompagné d'un formateur pendant toute la durée de l'épreuve.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérable.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, est consultable sur votre compte de RendezVousPermis.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 point sur votre permis de conduire.

LE PROGRAMME de formation

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	· Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. · Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. · Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. · Démarrer et s'arrêter. · Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. · Utiliser la boîte de vitesses. · Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. · Regarder autour de soi et avertir. · Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	· Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. · Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. · Adapter l'allure aux situations. · Tourner à droite et à gauche en agglomération. · Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. · Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. · S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	· Évaluer et maintenir les distances de sécurité. · Croiser, dépasser, être dépassé. · Passer des virages et conduire en déclivité. · Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. · S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. · Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. · Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. · Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. · Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	· Suivre un itinéraire de manière autonome. · Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. · Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. · Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir. · Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). · Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. · Pratiquer l'écoconduite.

Demande d'un permis de conduire après réussite à l'examen

Vous venez de réussir l'examen du permis de conduire.
Le CEPC (Certificat d'examen du permis de conduire) vous permet de conduire pendant 4 mois.
Il est téléchargeable **le lendemain** du passage de l'examen sur **votre espace RdvPermis**.

DEMANDE DE DELIVRANCE DE VOTRE TITRE
Vous devez faire une demande dématérialisée en vous connectant sur le site Agence Nationale des Titres Sécurisés **https://ants.gouv.fr/**

PIECES A FOURNIR SUR LE SITE

- **un justificatif d'identité** (liste complète de tous les justificatifs recevables sur https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31057)
 - Pour les français disposant de l'identité numérique, le justificatif d'identité à usage unique **avec photo** généré durant la démarche depuis l'application France Identité est accepté
- **un justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nom**
- Une photo d'identité datant de moins de 6 mois (au format numérique ou papier).
 - Si vous souhaitez envoyer une photo d'identité au format papier : téléchargez et envoyez le formulaire de dépôt photo signature disponible en fin de démarche. **Tout pli contenant le formulaire photo signature non suffisamment affranchi, ne sera pas traitée et le pli détruit.**
 - **Si vous utilisez un code e-photo: ce code n'est valable qu'une fois**
- ASR, ASSR2 ou une une déclaration sur l'honneur en vue de la délivrance d'un premier titre de conduite (Si l'usager n'a pas d'ASR, il doit s'adresser au GRETA de son département)
- **Si vous êtes soumis à une visite médicale**: elle doit être en cours de validité

OÙ EN EST VOTRE PERMIS DE CONDUIRE ?
Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande sur votre compte ANTS.

DELIVRANCE DU TITRE
Vous recevrez **par envoi postal à votre domicile** votre permis de conduire.
Si vous possédiez déjà un titre de conduite, vous devrez le détruire.